



Déclaration du SNUipp-FSU 33 à la CAPD du 21 mars 2019

La grève du 19 mars a été massivement suivie dans les écoles de Gironde et dans tout le pays. Elle a été une première occasion de mettre en avant la question de l'école et de montrer le refus des enseignants du projet de loi « École de la confiance ». La manifestation du 30 mars, à l'appel de plusieurs organisations syndicales, veut avec les parents d'élèves faire de la question de l'école un débat de société.

Ce projet de loi, déjà voté en première lecture à l'Assemblée sans aucun débat avec la communauté éducative, modifierait en profondeur l'organisation de l'école, sans répondre à ses difficultés. L'école de la confiance selon M. Blanquer, ce sont des enseignants privés de leur liberté d'expression, c'est un cadeau estimé à 150 millions d'euros fait au privé, c'est une économie de postes réalisée en confiant la classe à des étudiants, c'est la possible suppression des directrices et directeurs d'école et une école à deux vitesses avec la création des EPSF. Les enseignants demandent l'abandon de ce projet de loi, et un projet pour l'école qui soit porteur de plus de justice sociale et de réussite de tous.

En Gironde, deux groupes de travail se sont tenus sur les nouvelles règles du mouvement et le nouveau barème, règles qui devront être validées au CTSD du 28 mars. Une revendication des organisations syndicales a été entendue, conserver l'AGS comme élément central du barème. Les centaines de collègues rencontrés lors de nos réunions intersyndicales d'information ont confirmé leur attachement à ce principe. La Gironde pourrait ainsi garder un barème équilibré tout en intégrant les priorités légales imposées par le ministère.

Il reste cependant des revendications non satisfaites. Certaines, contraintes par la nouvelle circulaire ministérielle, ont été portées par nos organisations au niveau national : nous demandons le maintien de la deuxième phase de saisie de vœux, et nous nous opposons à la nomination à titre définitif sur un vœu large imposé aux enseignants en mouvement obligatoire.

D'autres revendications sont départementales : nous demandons, Monsieur le directeur académique, l'abandon de votre initiative de profilage massif de postes. La circulaire nationale précise que cette modalité de recrutement concerne des « situations limitées » et cite trois types de postes concernés :

- les conseillers techniques auprès de l'IA-Dasen ;
- les délégués Usep (Union sportive des écoles primaires) ;
- les coordonnateurs Rep et Rep+.

Les types de postes qui sont profilés en Gironde excèdent largement cette liste, et des centaines de postes sont ainsi rendus inaccessibles via le mouvement ordinaire.

Pour le SNUipp-FSU, malgré l'objectif annoncé de mieux pourvoir les postes ou de choisir des enseignant·es qui auraient plus de compétences pour mieux faire réussir les élèves, le profilage introduit l'idée que tous les enseignant·es ne se valent pas. Il s'inscrit dans une politique de contractualisation, d'individualisation et de mise en concurrence des personnels. Il remet en cause les droits collectifs des agents et ne garantit plus un traitement équitable de chacun. Il permet enfin à l'institution de se dédouaner de ses responsabilités vis-à-vis de la formation des enseignant·es, du taux d'encadrement dans les classes et de la réussite des élèves. Inutile de former les enseignant·es, il suffirait de choisir celles et ceux qui en auraient déjà les compétences ? Ce profilage est une brèche dans le fonctionnement démocratique du système éducatif, dans l'égalité des enseignant·es en termes de statut, de droits et de formation. Avec lui les règles du mouvement deviennent opaques, les passe-droits redeviennent possibles, les enseignant·es qui contestent peuvent être écarté·es.